



Procès-verbal de la réunion du Conseil plénier de DS B3ESTE du 01/10/2021

Présents : **Thibaud Decaëns, Brigitte Meyer-Berthaud, François Rousset, Fabrice Lihoreau, Guillaume Charrière, AMAP** (Thierry Fourcaud), **GM** (Benoît Ildefonse), **ISEM** (Nicolas Galtier), **MIVEGEC** (Frédéric Simard), **UFR Médecine** (Yvon Sterkers), **FDS** (Alain Hoffman)

Représentés : **Catherine Aliaume** (procuration à Patricia Cucchi), **Sylvie Hurtrez-Bousses** (procuration à Frédéric Simard), **Finn Kjellberg** (procuration à Thierry Fourcaud), **MARBEC** (représenté par Patricia Cucchi), **IHPE** (procuration à Guillaume Charrière), **CEFE** (procuration à Thibaud Decaëns), **OREME** (procuration à Benoît Ildefonse), **HSM** (représenté par Patricia Licznar-Fajardo), **POLYTECH** (représenté par Sylvie Marchesseau), **ED CBS2** (représenté par Camille Martinand-Mari)

Excusés : Anne Charmantier

Le quorum étant atteint (21 voix représentées, en gras ci-dessus), la séance débute.

1) Appel à questions.

Nicolas Galtier souhaite un rappel sur le fonctionnement du département scientifique en formation restreinte ou plénière. François Rousset indique que la formation restreinte a vocation à traiter des questions individuelles concernant la carrière des enseignants chercheurs, et la formation plénière des questions plus générales.

2) Avis sur un profil recherche d'un poste PR réservé à un membre de l'IUF (article 46.4c)

Il s'agit d'un profil pour le recrutement d'un Professeur des Universités en section 67 au titre de l'article 46.4c (réservé aux maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France). Les thématiques principales sont : Biostatistiques, Ecologie des communautés, Ecologie évolutive, Ecologie marine, Écologie de la conservation.

La procédure de recrutement a déjà été abordée lors de précédents conseils : En pratique, le support financier de poste PR n'existera que si le support de poste MCF d'un MCF membre de l'IUF est libéré par le même recrutement (publication du poste en « susceptible d'être vacant »). Ce qui implique que si ce membre IUF n'est pas classé premier par le comité de sélection, l'UM constatera que le support de poste n'est pas libéré et annulera le concours. Donc, en pratique, c'est bien une procédure d'avancement local pour un MCF IUF bien identifié par ailleurs, de l'UMR MARBEC. Approuver le profil de poste sera équivalent à porter un avis favorable à son avancement PR. Néanmoins, dans la forme, il s'agira d'un concours classique, ouvert nationalement à tous les maîtres de conférences membres de l'IUF.

Thibaud Decaëns constate que, la décision venant de la direction de l'université, les départements scientifiques et les commissions de section sont dépossédées de leur droit de regard sur le

recrutement des enseignants-chercheurs et estime qu'il s'agit d'un terrain glissant. Toutefois, le profil de poste correspond à de réels besoins.

Fabrice Lihoreau alerte sur le message envoyé aux maîtres de conférences : il serait impératif de passer par l'IUF pour avoir une carrière. Or, cela ne devrait pas être le cas.

Thibaud Decaëns ajoute qu'il sera probablement plus difficile à l'avenir de motiver les MCF non-IUF à prendre des responsabilités collectives.

Brigitte Meyer-Berthaud demande si ces « promotions IUF » sont le résultat d'un pilotage scientifique, par exemple axé sur une thématique particulière. François Rousset indique qu'il n'en voit pas ; les critères retenus semblent plutôt être l'ancienneté. Il précise que l'Université a déjà établi ses priorités, et que trois promotions ont eu lieu l'an passé, trois sont prévues pour cette année, et d'autres suivront.

Alain Hoffman indique que le support de poste reste un support MCF, l'Université ne prend en charge que le chapeau vers un poste de Professeur. Lorsque le poste est libéré (départ en retraite par exemple), il peut redevenir un poste de maître de conférences, et le chapeau de professeur pourrait alors être intégré à une politique de redéploiement des emplois.

Patricia Cucchi estime que la question est de savoir si l'on accepte ou non ces promotions en plus des promotions habituelles, et insiste sur la nécessité de garder la main sur les procédures classiques.

Le profil de poste est soumis au vote à bulletin secret.

Favorable : 10

Défavorable : 5

Abstention : 2

Vote blanc : 4

Le profil est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.